

aire	e	de travaux	Montant Total Travaux TTC	% subvention	Total Subvention	ANAH	Région	Département	Commune Apt	Autres
Bruno CHATEL ET	25 rue Paul Achard	Rénovation - 6 logements	399 582 €	48,20%	192 613 €	121 533 €	26 790 €	14 290 €	30 000 €	0 €

Au vu de ces éléments, il est proposé d'accorder une aide aux propriétaires suivants :
Propriétaires bailleurs :

Numéro de dossier	PROPRIETAIRES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		TOTAL DES SUBVENTIONS
			COMMUNALES	REGIONALES	
2022-03	Bruno Chatelet	25 rue Paul Achard	30 000 €	26 790 €	56 790 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2623 du 8 décembre 2020 approuvant la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain avec volet copropriétés pour la période 2021-2026.

VU la délibération n°2679 du 23 mars 2021 approuvant la convention de financement entre la commune d'APT et la région PACA régissant les modalités d'avance de la commune d'APT pour le compte de la région PACA,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission d'attribution des aides dans le cadre de l'OPAH-RU,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

APPROUVE l'attribution des subventions suivantes aux propriétaires suivants :
Propriétaires bailleurs :

Numéro de dossier	PROPRIETAIRES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		TOTAL DES SUBVENTIONS
			COMMUNALES	REGIONALES	
2022-03	Bruno Chatelet	25 rue Paul Achard	30 000 €	26 790 €	56 790 €

DIT QUE le montant total de ces dépenses de 56 790 € est réparti à hauteur de 30 000 € pour la commune d'APT et de 26 790 € pour la région Provence-Alpes Côtes d'Azur.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY